

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations
internationales »

Conseil municipal du 7 mars 2016
Séance du 16 février 2016

10 Musée Gallé-Juillet – don de 2 fontaines dans le cadre du mécénat

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, Mmes BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULAHMANE, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. DEME
Mme MAUPIN	Pouvoir à :	Mme SOKOLONSKI
M. RIFI SAIDI	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

- Rapport de présentation :

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe expose :

Par délibération en date du 26 septembre 2011, le conseil municipal a décidé d'accepter les dons au titre de mécénat pour le musée Gallé-Juillet.

En complément de cette décision, la Direction Générale des Finances Publiques a habilité la Ville de Creil à recevoir des dons et à délivrer des reçus fiscaux pour le musée Gallé-Juillet, par courrier en date du 16 avril 2012.

Monsieur Jean BOULAIS, domicilié à Saint-Cézaire-sur-Siagne (06530), souhaite effectuer le don de deux fontaines en faïence fine de Creil et Montereau, estimées 1 500 € l'ensemble par l'expert Arnold Rousselle. Il souhaite effectuer ce don sous la forme d'un mécénat.

En contrepartie, la mention "Jean Boulais" pourra être apposée sur le cartel des fontaines lors de leur exposition.

Il vous est proposé d'accepter ce don en mécénat de deux fontaines en faïence de Creil et Montereau offertes par monsieur Jean Boulais.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 16 février 2016,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accepter le don en mécénat de 2 fontaines en faïence fine de Creil et Montereau, d'une valeur globale de 1 500 €, proposé par monsieur Jean Boulais.

Article 2 : de mentionner le don de monsieur Jean Boulais sur le cartel d'exposition des 2 fontaines.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **09 MARS 2016** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 10/03/16
et publication ou notification le 10/03/16
affiché le 09/03/2016
CREIL, le 10/03/2016


Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise


Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY

